

Les migrations vers les pays du Golfe arabo-persique

par Gabrielle NARCY,

étudiante à l'IPRIS

Les migrations vers les pays du Golfe arabo-persique

par Gabrielle Narcy,
étudiante à l'IPRIS

Introduction

La région du Golfe arabo-persique est un pôle migratoire très actif depuis déjà plusieurs siècles. Autrefois dominée par la rive nord (aujourd'hui la République islamique d'Iran), cette zone géographique, carrefour commercial millénaire, est devenue au XX^{ème} siècle le véritable « cœur pétrolier du monde »¹, avec pour conséquence un formidable développement des économies locales et la formation de l'une des terres d'immigration les plus convoitées de la planète.

Suite au boom pétrolier de 1973, les pays producteurs de pétrole sont en effet devenus une zone migratoire particulièrement prisée² : les flux de travailleurs étrangers n'ont cessé d'augmenter, et leur part au sein de la population active atteint aujourd'hui des records mondiaux.

Dans les six pays du Conseil de coopération du Golfe, 60% de la population active est en effet étrangère : 90 % au Qatar, 88,8 % aux Emirats arabes unis, 80,4 % au Koweït, 70 % à Oman et 40 % en Arabie Saoudite, qui est le pays arabe accueillant le plus d'immigrés, avec 6 millions d'étrangers sur une population totale de 28,1 millions de personnes³. Encore que ces statistiques soient plutôt situées dans une fourchette basse, puisqu'elles ne tiennent pas compte des immigrés illégaux qui sont estimés à plusieurs millions. En tous cas, ces chiffres reflètent une très forte dépendance des états du Golfe à la main d'œuvre étrangère, qui inquiète de plus en plus les dirigeants nationaux ainsi que les populations largement avantagées par la redistribution de la rente pétrolière, en contraste total avec les conditions de vie très difficiles (voire parfois inhumaines) des populations immigrées.

Afin d'étudier ce phénomène migratoire particulièrement intéressant, il convient dans un premier temps de comprendre les facteurs qui expliquent des flux migratoires si élevés et de savoir qui sont ces travailleurs immigrés : d'où viennent-ils et dans quel secteur d'activité évoluent-ils ? Par ailleurs, il s'avère tout aussi important de s'interroger sur les modalités de gestion des migrants et leur prise en charge dans les pays du Golfe, en traçant les contours d'une politique migratoire particulièrement stricte et encadrée.

¹ L'Arabie Saoudite est le premier producteur mondial de pétrole avec, en moyenne, 520 millions de tonnes extraites chaque année et 264 milliards de barils de réserves. Viennent ensuite, en terme de réserves mondiales prouvées, l'Iran, l'Irak, les Emirats arabes unis et le Koweït. On comprend donc mieux l'appellation de « cœur pétrolier du monde » qui est donnée à cette région.

² Notre recherche se concentre sur les migrations vers les six pays membres du Conseil de Coopération du Golfe, à savoir : l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, les Emirats arabes unis, le Koweït, le Sultanat d'Oman et le Qatar.

³ Karine Bennafla, Delphine Pages-El-Karoui, Olivier Sanmartin, *Géopolitique du Maghreb et du Moyen-Orient*, Paris, Editions Sedes, coll. « Impulsion », 2007 ; Catherine Wihtol de Wenden, *Atlas mondial des migrations*, Paris, Editions Autrement, 2008.

Trois facteurs principaux à l'origine d'une immigration massive

Lorsqu'il s'agit d'expliquer les taux record d'étrangers dans la population active des pays du Golfe, Delphine Pagès-El-Karoui évoque un triple facteur explicatif, à la fois économique, démographique et culturel⁴.

Le critère économique fait référence, bien entendu, à l'exploitation des immenses ressources pétrolières de cette région, qui est considérée comme le « cœur pétrolier » de la planète avec 50% des réserves mondiales. Depuis les années 1930 (période à laquelle les premiers gisements furent exploités dans la région), et plus encore après le boom pétrolier de 1973, la manne pétrolière a permis un essor formidable des économies locales. L'arrivée massive d'immigrés était nécessaire non seulement pour exploiter l'or noir, mais également et surtout pour développer tous les secteurs d'une économie dynamisée et très diversifiée par les richesses issues de la redistribution de la rente pétrolière⁵.

Le lien existant entre cette rente et les flux migratoires est donc fort : lorsque le cours du pétrole chute, on constate systématiquement une diminution des flux d'entrée sur le territoire, le besoin en main d'œuvre étant moindre. Dans ce type de situation, les gouvernements font expulser massivement des travailleurs étrangers, parfois avant la fin de leur contrat. Une reprise de l'activité économique appelle quant à elle un retour des migrants.

Le deuxième facteur à l'origine de cette migration massive est démographique : les Etats riches en pétrole sont peu peuplés, ils ne disposent donc pas en interne de la main d'œuvre suffisante au bon développement d'une économie si diversifiée. Catherine Wihtol de Wenden, chercheuse au CERI, précise en effet que rares sont les pays du Moyen-Orient possédant à la fois la main d'œuvre et de grandes réserves pétrolières (seuls l'Algérie et l'Irak présentent cette caractéristique)⁶.

Le troisième facteur d'explication est, quant à lui, d'ordre culturel. Tout d'abord, les femmes travaillent peu dans les pays du Golfe, le recours à une main d'œuvre étrangère est donc indispensable dans certains secteurs traditionnellement féminins, comme l'éducation ou la santé. Ensuite, les nationaux sont de plus en plus réticents à occuper certains emplois pénibles ou peu qualifiés (services à domicile, domestiques, bâtiment...), puisqu'ils se sont habitués à des salaires importants ainsi qu'à tous les autres avantages que procurent les Etats-providence aux citoyens du Golfe.

⁴ Karine Bennafla, Delphine Pages-El-Karoui, Olivier Sanmartin, *op. cit.*

⁵ La main d'œuvre immigrée n'est que peu concernée par le secteur pétrolier, qui n'occupe que 10% de la population active totale. Cependant, l'exploitation pétrolière a permis une grande diversification de l'économie (tourisme, urbanisme, secteur tertiaire...)

⁶ Catherine Wihtol de Wenden, *op. cit.*

Les caractéristiques géographiques et professionnelles de cette main d'œuvre étrangère

Par ailleurs, l'une des particularités du système migratoire des pays du Golfe arabo-persique vient du fait que les travailleurs étrangers sont présents dans toutes les sphères professionnelles et à tous les niveaux de qualification, tant la pénurie de main d'œuvre nationale est forte. En dehors d'une immigration issue de pays riches (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Japon...) qui concerne les postes à très haute responsabilité et qui reste marginale, il existe deux grandes origines géographiques pour les migrants : le monde arabe, et l'Asie.

a) Les migrations arabes

Malgré leur proximité géographique, les immigrés arabes ne se sont dirigés vers les pays du Golfe qu'après la Seconde Guerre mondiale, au moment où l'économie de la région se développait de manière spectaculaire. Cette population migrante est souvent décrite comme occupant les postes « intermédiaires » (techniciens, cadres, ingénieurs). Le départ de ces populations aurait été motivé dans un premier temps par leur appartenance à la « nation arabe » (qui, comme l'indique notamment Marc Lavergne, n'est plus guère rassembleuse et est décrite par certains comme une unité de façade⁷), comme si le fait d'appartenir à cet ensemble rendait la migration plus « naturelle » et moins compliquée sur le plan culturel. Mais certains pays ont également encouragé le départ de leurs ressortissants vers le Golfe. C'est notamment le cas de l'Égypte⁸, qui disposait d'une population jeune et éduquée, et qui a vu dans l'émigration la possibilité de faire affluer vers son territoire des devises en provenance du Golfe par l'intermédiaire de leurs ressortissants établis à l'étranger.

b) Les migrations asiatiques

Aujourd'hui, les flux migratoires en provenance d'Asie sont spectaculaires. Ce phénomène, amorcé, dans les années 1980, s'explique par les salaires particulièrement bas perçus par cette population (selon Delphine Pagès-El-Karoui, un travailleur asiatique perçoit en moyenne 4000 dollars par an contre 7000 pour un Égyptien ou un Yéménite) réputée plus « docile », sans compter l'implantation massive d'entreprises asiatiques dans les pays du Golfe. Beaucoup de ces populations perçoivent les pays producteurs de pétrole comme un « eldorado » qui leur permettra de fuir la misère de leur région d'origine et d'aider leur famille restée au pays à survivre en leur envoyant de l'argent. Ce rêve n'est malheureusement souvent qu'un mirage, car, comme nous le verrons plus loin, les populations immigrées asiatiques sont souvent confrontées à des conditions de vie très difficiles. Malgré cette réalité, au sein des six pays du Conseil de Coopération du Golfe, la main d'œuvre asiatique arrive systématiquement en tête en terme de pourcentages. En Arabie saoudite, 55 % de la main d'œuvre étrangère est asiatique, 85 % dans les Emirats arabes unis et en Oman, ou encore 80 % au Bahreïn. Les pays émetteurs sont, par ordre d'importance : l'Inde, les Philippines, le Bangladesh, l'Indonésie et le Sri-Lanka. Il existe

⁷ Marc Lavergne, « Golfe arabo-persique : un système migratoire de plus en plus tourné vers l'Asie », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 – n°3, 2003.

⁸ Karine Bennafla, Delphine Pages-El-Karoui, Olivier Sanmartin, *op. cit.*

cependant des filières de « spécialisations professionnelles »⁹ en fonction de l'origine géographique des migrants. Par exemple, les Indiens du Kerala, qui possèdent globalement un bon niveau d'anglais, sont très présents dans le commerce de détail ; les Sri-Lankaises et les Philippines sont souvent employées comme domestiques (mais les Philippines sont globalement mieux rémunérées car elles possèdent un meilleur niveau d'anglais et d'éducation), alors que les Pakistanais sont nombreux à travailler dans le bâtiment.

Une politique migratoire très stricte et encadrée

a) Migrations temporaires, accès à la nationalité et nationalisation des emplois

Les Etats du Golfe pratiquent par ailleurs des politiques d'immigration très restrictives, dans le but de favoriser une implantation ponctuelle, et non permanente, des travailleurs étrangers selon le modèle du *gastarbeiter* (« travailleur hôte »). Cela se traduit par des titres de séjours limités à 3 ou 6 ans, souvent non renouvelables, accompagnés de l'impossibilité pour les migrants de faire venir leurs familles, à moins pour elles de percevoir un salaire particulièrement élevé.

Il existe cependant de grandes disparités de traitement et de situation en fonction du type d'emploi occupé par le migrant ou de sa nationalité. En effet, un cadre travaillant dans une grande entreprise multinationale a la possibilité d'obtenir un titre de séjour pour une plus longue durée et renouvelable (parfois jusqu'à la fin de sa vie, et avec sa famille à ses côtés). Il en va de même pour tous les travailleurs considérés comme qualifiés (commerçants, entrepreneurs...). À l'inverse, une domestique asiatique sera à la merci de son employeur (ou *kafil*) à qui elle aura confié son passeport, comme le stipule le système de la *kafala*.

Cependant, quelle que soit la nationalité ou la situation d'un travailleur étranger, il n'a quasiment aucune chance d'accéder un jour à la nationalité de l'un des six pays du Golfe¹⁰. On estime à seulement 1% la part de la population étrangère naturalisée, et ce même en incluant des individus installés dans le pays depuis plusieurs générations. De plus, la nationalité ne se transmet que par le sang du père, ce qui en limite encore plus l'accès. Les pays du Golfe n'accordent ainsi généralement les avantages liés à leur statut « d'États-providence » (accès gratuit à l'éducation surtout) qu'aux nationaux.

Toujours dans l'optique de favoriser la population nationale (ainsi que dans la crainte d'entretenir une économie trop dépendante des travailleurs étrangers), des politiques de préférence nationale commencent à se développer. Par exemple, sur 80 000 postes d'enseignants à pourvoir, l'Arabie Saoudite en réserve 70 000 aux saoudiens, et chaque entreprise de plus de vingt personnes doit obligatoirement comprendre au moins un quart de travailleurs nationaux¹¹. Parallèlement, afin de protéger les emplois de la population locale, parfois très

⁹ Karine Bennafla, Delphine Pages-El-Karoui, Olivier Sanmartin, *op. cit.*

¹⁰ Avec une exception notable cependant : le cas du Bahreïn, où les autorités sont beaucoup moins rétives à la naturalisation de communautés étrangères, et asiatiques notamment, manière pour elles de les mettre en concurrence avec les nationaux chiïtes.

¹¹ BENNAFLA Karine, PAGES-EL KAROUI Delphine, SANMARTIN Olivier, *op. cit.*, p. 212-213.

fortement touchée par le chômage (surtout les plus jeunes), les pays du Golfe procèdent régulièrement à des expulsions massives de travailleurs, illégaux soient-ils ou non.

b) La « kafâla »

Le recrutement des migrants se fait le plus souvent par l'intermédiaire d'agences spécialisées qui font le lien entre des recruteurs des pays de départ et des employeurs potentiels au sein des pays du Golfe, en fonction des besoins du marché. Ce service de « placement » coûte en général plusieurs années de salaire au travailleur immigré à qui l'agence a avancé le prix du voyage, du visa et des « frais de recrutement ».

Une fois le travailleur recruté, le système de la *kafala* (parrainage) prend le relais et permet de comprendre la logique du contrôle très strict qui est exercé sur les populations immigrées.

Chaque travailleur étranger est rattaché à un *kafil* (garant) qui peut être un particulier mais aussi une entreprise ou une administration, et à qui il doit verser une partie de ses revenus. Le *kafil* contrôle le salaire, le temps et les conditions de travail du migrant, mais aussi sa liberté de mouvement, puisqu'il est le seul à pouvoir l'autoriser à sortir de la ville ou du territoire (il détient en effet son passeport).

Nombreux sont les abus dénoncés par les travailleurs immigrés, qui se retrouvent parfois traités comme de quasi-esclaves par des garants peu scrupuleux. Le système de la *kafâla* provoque en effet un réel déséquilibre dans la relation qui lie un employeur à son salarié. Certains garants obligent les travailleurs immigrés à continuer une mission contre leur gré, ou les empêchent de rentrer dans leur pays natal en refusant de leur rendre leur passeport. Les cas des domestiques et des travailleurs du bâtiment asiatiques ont été particulièrement dénoncés par des organisations internationales, telle Human Rights Watch¹², qui a révélé l'ampleur et la gravité de la situation dans laquelle se trouvent des milliers de domestiques (bonnes, cuisinières...) le plus souvent venues d'Asie. Peu nombreux sont les recours possibles pour cette population, car même lorsque des plaintes sont déposées, les tribunaux des pays du Golfe ne condamnent que très rarement les nationaux, et peuvent même aller jusqu'à se retourner contre les plaignantes (les condamnations pour sorcellerie ou crimes moraux sont monnaie courante).

c) L'exemple saoudien de la Loi sur le travail du 27 septembre 2005

La plupart des pays du Golfe n'ont pas de réelle législation en ce qui concerne le travail des populations immigrées. Suite à des pressions internationales exercées depuis la forte médiatisation de zones très touristiques telles que Abou Dhabi ou Dubaï, où de graves abus envers les travailleurs étrangers ont été constatés, certains pays esquissent les contours d'une législation plus rigoureuse.

Ainsi, la loi du 27 septembre 2005 représente une première dans l'histoire du droit saoudien¹³. Elle concerne principalement les travailleurs nationaux. Cependant, une annexe composée de 49 articles évoque également les droits des travailleurs étrangers. Ces articles contiennent des précisions concernant les obligations de

¹² Human Rights Watch, « As If I Am Not Human. Abuses against Asian Domestic Workers in Saudi Arabia », rapport officiel 2008 ; « Saudi Arabia : Foreign Workers Abused. Torture, Unfair Trials and Forced Confinement Pervasive », rapport officiel 2004

¹³ Human Rights Watch, *op. cit.*

l'employeur et du salarié, le contrat de travail, les indemnités, le temps de travail, ou encore les procédures à suivre en cas de conflit avec l'employeur. La loi stipule que les frais de recrutement sont à la charge de l'employeur, et que ce dernier doit respecter l'employé, le rémunérer dans les temps et lui fournir un habitat correct ainsi que des soins médicaux.

Cependant, Human Rights Watch dénonce les limites de cette législation, qui ne permet pas de réduire réellement le fossé existant entre les travailleurs nationaux et immigrés. Ces derniers sont victimes d'un cadre légal qui reflète la différence de traitement fondamentale qui existe entre les deux types de travailleurs. Par exemple, la loi sur le travail de 2005 stipule qu'un étranger peut travailler jusqu'à 12 heures par jour et 72 heures par semaine, contre 48 heures hebdomadaires pour les nationaux. Autre exemple de déséquilibre : les travailleuses saoudiennes ont droit à deux mois de congés maternité payés double, alors qu'une travailleuse immigrée n'a droit qu'à un mois de congé non rémunéré.

Refus de l'intégration des populations immigrées et réflexes identitaires xénophobes

Les différents éléments qui forment le cadre juridique et le système global de gestion de la main d'œuvre immigrée que nous venons d'exposer peuvent paraître particulièrement inadaptés à des pays qui connaissent les pourcentages de travailleurs étrangers les plus élevés de la planète. Ils traduisent en fait le refus de l'intégration des migrants à la société globale.

Les populations immigrées implantées depuis plusieurs générations commencent aujourd'hui à faire entendre leur voix afin d'obtenir certains droits au sein de pays qu'ils considèrent comme le leur. Ils réclament en effet le droit d'accéder à l'immobilier, de voter ou d'obtenir un titre de résidence définitif.

Cependant, cette volonté d'intégration se heurte à l'hostilité des nationaux, qui, comme l'indique Marc Lavergne¹⁴, craignent d'être submergés en nombre par les immigrants. Ceux-ci sont ainsi perçus comme menaçants pour l'homogénéité sociale, et se voient donc refuser de nombreux avantages nés de l'argent prodigué par l'exploitation pétrolière et/ou les activités économiques locales. La rente assure un bon niveau de vie et de nombreux avantages aux ressortissants nationaux (prestations sociales quasi gratuites, prise en charge par l'Etat des veuves, orphelins et handicapés, fiscalité faible ou inexistante...), et ces derniers semblent vouloir en garder l'exclusivité. La différence de niveau de vie et de traitement avec les populations immigrées est ici frappante : la redistribution des richesses que les migrants contribuent pourtant fortement à créer ne se fait qu'au profit d'une partie de plus en plus réduite de la population.

Tout est donc fait pour que ces populations ne puissent pas s'implanter durablement, ou, si elles y parviennent, pour qu'elles ne puissent pas accéder à des avantages jalousement préservés par une population nationale méfiante vis à vis des étrangers. Il en résulte une ségrégation stricte entre immigrés et nationaux, qui se traduit sur un plan social mais aussi géographique. Les populations étrangères les plus pauvres sont en effet souvent

¹⁴ Marc Lavergne, *op. cit.*

reléguées dans des « camps dortoirs » en périphérie des grandes villes (comme à Koweït City, où les zones industrielles de Shuwaikh et Shouaiba ne sont habitées que par des étrangers)¹⁵.

En définitive, il n'est pas exagéré de vouloir considérer que la politique migratoire très stricte et encadrée des Etats du Golfe n'est que le reflet du refus d'intégrer l'Autre, et la traduction de réflexes identitaires xénophobes qui se manifestent face aux étrangers.

Conclusion

Cette description des migrations vers le Golfe arabo-persique révèle donc une situation problématique. A savoir, que les pays de cette région ont un besoin vital des travailleurs étrangers, dans la mesure où ils sont trop peu peuplés pour développer leur économie en se reposant sur leur seule main d'œuvre nationale. De plus les travailleurs étrangers, en investissant une partie de leurs salaires afin d'acquérir des biens sur place pour les envoyer au pays ou pour les revendre, participent doublement de la dynamisation des économies du Golfe. Malgré ce constat évident, tout est fait pour que ces migrants ne puissent pas s'installer durablement, situation qui reflète le refus de leur intégration, ainsi qu'une attitude xénophobe à leur égard.

Mais ce besoin lié à l'immigration n'est pas unilatéral : les pays émetteurs de main d'œuvre ont également un intérêt bien réel à ce que leurs ressortissants gagnent le Golfe. En effet, leur émigration représente un moyen de développement très important, par le biais des transferts de fonds. Par exemple, l'argent que les Indiens du Kerala partis travailler dans le Golfe ont envoyé à leur famille en 2000 représente environ 23% du PIB, et est vingt fois supérieur aux recettes liées à l'industrie de la pêche et aux épices¹⁶, qui sont pourtant les deux principaux secteurs d'exportations de la région. Une émigration massive vers la région du Golfe a permis de réduire à la fois la proportion de la population du Kerala vivant en dessous du seuil de pauvreté, et celle des chômeurs. Parallèlement, Catherine Wihtol de Wenden indique que les transferts de fonds allant des six pays du Conseil de coopération du Golfe vers l'Egypte représentaient en 2002 plus d'un milliard de dollars¹⁷. Ces sommes assurent donc la survie de ce que Jacques Barou nomme des « communautés domestiques »¹⁸ ou des « zones rurales autarciques », en évitant que la violence du passage d'une société traditionnelle à une société moderne ne soit trop douloureuse.

Ce besoin qu'ont les pays récepteurs de main d'œuvre de préserver les migrations de leurs ressortissants vers les pays du Golfe explique sans doute qu'ils n'ont pas souvent contesté les conditions de travail qui leur sont infligées. Leur peur de voir les pays producteurs de pétrole se tourner vers d'autres pays fournisseurs de main d'œuvre moins regardants sur le traitement réservé à la main-d'œuvre limite fortement les critiques émises ou les mesures prises par les pays de départ. Les pays du Golfe ont quant à eux conscience des ravages que pourrait produire une rébellion de leurs travailleurs immigrés, comme cela s'est produit à Dubaï en 2007¹⁹, suite à une forte médiatisation des événements prévalant dans cette région connue pour ses extravagances liées au secteur touristique. Sharla Musabih, qui a créé un abri pour les travailleuses domestiques étrangères en

¹⁵ Karine Bennafla, Delphine Pages-El-Karoui, Olivier Sanmartin, *op. cit.*

¹⁶ Marc Lavergne, *op. cit.*

¹⁷ Catherine Wihtol de Wenden, *op. cit.*

¹⁸ Jacques Barou, *La Planète des migrants*, Presses universitaires de Grenoble, 2007.

¹⁹ COJEAN, Annick, « Ouvriers immigrés, la face cachée du rêve », *Le Monde*, 20 novembre 2007.

détresse, confiait d'ailleurs à Annick Cojean, journaliste au *Monde*, au sujet de ces grèves des travailleurs étrangers : « Les Emiratis savent ce qu'ils doivent à cette population immigrée qui construit leurs villes et rendent possible l'incroyable boom économique. Mais ils sont aussi obsédés par le fait qu'ils représentent plus de 85% de la population et 99% de la force de travail privée. Vous imaginez la dépendance de l'Etat à leur égard ? Sa peur d'une rébellion ? »²⁰.

Cette dynamique de co-dépendance entre les pays du Golfe et les travailleurs immigrés laisse donc présager que les flux migratoires, ainsi que la situation des migrants dans cette région, risquent fortement de perdurer en l'état durant les années à venir, même si les monarchies du Golfe commencent à réagir du fait notamment d'une forte focalisation médiatique venue de l'Occident à ce sujet. En effet, l'extraordinaire essor de zones comme Dubaï ou Abou-Dabi a attiré l'attention des caméras du monde entier sur le développement spectaculaire du tourisme et de l'architecture dans certains pays du Golfe, mettant ainsi également en lumière la situation des travailleurs immigrés engagés sur ces chantiers. L'émoi international face à ces situations engendrera peut-être le début d'un encadrement plus strict de l'immigration dans les pays du Golfe. Et ce quand bien même les répercussions de la crise financière internationale risquent aussi d'amener de nécessaires évolutions dans les codes du travail de la Péninsule arabique. Pour la première fois de leur histoire, les pays du Golfe voient en effet leurs immigrés asiatiques plier bagage par milliers²¹, faute de perspectives économiques prometteuses dans l'état actuel de la situation.

²⁰ Annick Cojean, *op. cit.*

²¹ <http://www.arabianbusiness.com/arabic/552308>

Quelques références bibliographiques

Sur la géopolitique du Moyen-Orient :

- > BENNAFLA Karine, PAGES-EL KAROUÏ Delphine, SANMARTIN Olivier, *Géopolitique du Maghreb et du Moyen-Orient*, Paris, Editions Sedes, coll. « Impulsion », 2007
- > DA LAGE Olivier, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Paris, Editions Complexe, coll. « Géopolitique des Etats du monde », 2006

Sur les migrations vers les pays du Golfe arabo-persique :

- > BERTHOMIERE William, DORAÏ Mohammed Kamel, DE TAPIA Stéphane, « Editorial. Moyen-Orient : mutations récentes d'un carrefour migratoire », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 – n°3, 2003
- > LAVERGNE Marc, « Golfe arabo-persique : un système migratoire de plus en plus tourné vers l'Asie », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 – n°3, 2003
- > HUMAN RIGHTS WATCH, « As If I Am Not Human. Abuses against Asian Domestic Workers in Saudi Arabia », rapport officiel, 2008
- > HUMAN RIGHTS WATCH, « Saudi Arabia : Foreign Workers Abused. Torture, Unfair Trials and Forced Confinement Pervasive », rapport officiel, 2004

Sur les migrations internationales :

- > BAROU Jacques, *La Planète des migrants*, Presses universitaires de Grenoble, 2007
- > WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Atlas mondial des migrations*, Paris, Editions Autrement, 2008

Presse écrite

- > *Le Monde*, Hors série, « Etats du Golfe, la renaissance arabe », février 2009